

NOTE D'INFORMATION

N°2015-2016/00

académie
Nancy-Metz



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Circonscription de
TOUL

Affaire suivie par
E.HAYOT

Téléphone
03.83.43.03.67
Fax
03.83.63.03.30
Courriel.

ce.ien54-toul@ac-nancy-metz.fr

Adresse
2 rue de la Légion Etrangère
BP 30315
54201 TOUL CEDEX

Rentrée scolaire 2015

En espérant que vous avez profité pleinement de vos vacances, toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée et la bienvenue aux nouveaux enseignants de la circonscription.

Comme Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'a précisé lors de sa conférence de presse, en cette rentrée 2015, **la refondation de l'école de la République** entre dans sa troisième année. C'est dire que nous entrons dans une phase de consolidation au cours de laquelle **l'enjeu sera de faire évoluer les pratiques**. Ce sont ces changements de pratiques qui produiront les changements dans les résultats de notre système éducatif.

Ces trois dernières années ont été celles de réformes. L'année 2015 a aussi été celle qui, du fait du drame qui nous a touchés en janvier, qui a légitimement renforcé l'exigence d'une école porteuse des valeurs de la République.

Première priorité ministérielle pour le 1^{er} degré : faire réussir tous les élèves et de leur faire acquérir les connaissances et compétences fondamentales. Il convient de rechercher les dispositifs pédagogiques qui permettent aux élèves de surmonter leurs difficultés, que chaque dispositif soit pertinent et fasse l'objet d'une véritable réflexion pédagogique.

C'est la même exigence qu'il convient d'avoir avec la **réforme des rythmes scolaires**. Au moment où cette réforme difficile s'inscrit dans la durée et où les PEDT deviennent un instrument de travail avec les collectivités territoriales, **nous devons désormais concentrer notre effort sur l'organisation des contenus pédagogiques de la semaine scolaire**. La remise en place de cinq matinées n'aura de sens que si un vrai travail se fait dans chaque école pour que les enseignements soient organisés de façon à ce que **les temps d'apprentissage soient les plus efficaces**. Cette réforme ne doit pas être mise en œuvre indépendamment de la réforme des programmes.

Seconde priorité : rendre notre école plus juste. Être inégalitaire en moyens pour être égalitaire en réussite, c'est une clé de l'efficacité même de notre système éducatif. La réforme emblématique de cette politique est la réforme de l'éducation prioritaire.

Troisième priorité : réussir la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

Les événements de janvier, aussi terribles soient-ils, risquent de s'estomper de la mémoire collective avec le temps.

La **mise en place du parcours citoyen** en cette rentrée, **constituée notamment du nouvel enseignement moral et civique** doit traduire cette démarche d'ensemble qui fera la force de notre mobilisation. L'école doit être porteuse d'une **pédagogie de la laïcité** auprès des élèves, à laquelle les parents doivent être associés.

Etienne HAYOT

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1. Bureaux / Site de circonscription
2. Horaires du secrétariat IEN
3. Contact des "enseignant référent élèves handicapés"
4. Animateur informatique
5. Nouveaux personnels
6. Rased – Pôle Ressource
7. Congés – Formulaire - Procédure
8. Accidents scolaires
9. Sorties scolaires
10. Réserve de matériel EPS-USEP-VALISES INFORMATIQUES

II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

1. Consignes de rentrée
2. Calendrier scolaire / Horaires des écoles
3. Réunion des directeurs
4. Accueil des nouveaux nommés
5. Élection des représentants de parents d'élèves
6. Veille Educative – A lire

III. INFORMATIONS DIVERSES

1. Directeurs : Gestion des 108H00 / nouveaux cycles
2. Formation continue & Animations pédagogiques
3. Fréquentation des élèves - Absentéisme
4. Aide à la direction

Composition de l'équipe de circonscription

Etienne HAYOT

Christine ANTON-MARCHAL

Nicole FRAGA

Sylvette ASTRUC

Patrick HEL

Inspecteur de l'Education Nationale

Secrétaire de circonscription

Conseillère pédagogique généraliste

CPC EPS / Assistant de prévention

Animateur informatique (TOUL / VILLERS)

Carole CHAFFAUT

Martin JAMBOIS

Gilles LAMBOULE

Enseignant Référent tél : 06 33 72 90 67

Enseignant Référent tél : 06 33 75 84 52

Enseignant Référent tél : 06 42 44 88 28

Secteurs des enseignants référents : voir site de circonscription

La circonscription > [Réseau d'Aides Spécialisées R.A.S.E.D](#)

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1. BUREAUX

Adresse :

2, rue de la Légion Etrangère

BP 30315

54201 TOUL CEDEX

☎ 03.83.43.03.67

📠 03.83.63.03.30

Pour envoi de tout courrier administratif :

Courriel boîte administrative de l'IEN : ce.ien54-toul@ac-nancy-metz.fr

SITE INTERNET CIRCONSCRIPTION DE TOUL :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/> Renseignements, informations, conseils.

- Consultez-le avant de téléphoner au secrétariat qui est submergé d'appels. D'une manière générale, un courriel est moins "dévoreur de temps" qu'un appel téléphonique.

RAPPEL des identifiants et mots de passe pour accéder

*Site de la circonscription : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/>
à la rubrique « Espace de travail » :*

*Identifiant : **ecole** mot de passe : **toul54***

Portail Intranet Académique Lorrain [PIAL]

Pour les enseignants, l'accès aux documents administratifs se fait à partir du PIAL (Portail Intranet Académique Lorrain) en s'identifiant avec les paramètres personnels de la messagerie académique. <https://pial.ac-nancy-metz.fr/>

Rappel des adresses électroniques de chacun :

Etienne HAYOT (IEN)	etienne.hayot@ac-nancy-metz.fr
Christine ANTON-MARCHAL (secrétaire)	christine.marchal@ac-nancy-metz.fr
Nicole FRAGA (CPC)	nicole.fraga@ac-nancy-metz.fr
Sylvette ASTRUC (CPC)	sylvette.astruc@ac-nancy-metz.fr
Patrick HEL (ATIC)	patrick.hel@ac-nancy-metz.fr

Enseignants référents

Carole CHAFFAUT	ce.ia54-referent-toul@ac-nancy-metz.fr
Gilles LAMBOULE	ce.dsden54-referent-liverdun@ac-nancy-metz.fr
Martin JAMBOIS	ce.ia54-referent-ludres@ac-nancy-metz.fr

QUELQUES RÈGLES DE COMMUNICATION

Pour un bon usage du courrier électronique :

- Pensez à indiquer l'objet du message...
- Un objet de message = un message électronique
- Pensez à indiquer le nom de l'école (signature en fin de message ou personnalisation)

Adresses électroniques des écoles : **RAPPEL IMPORTANT**

Il est nécessaire que votre adresse électronique soit en service.

Les écoles n'ayant pas de connexion doivent faire connaître les difficultés qu'elles rencontrent auprès de l'IEN et en faire part à la mairie en insistant sur le fait que cette connexion est indispensable.

Vous pouvez également consulter de n'importe quel ordinateur la boîte aux lettres de l'école sur <http://webmel.ac-nancy-metz.fr> (avec compte (RNE sans la lettre) + mot de passe de l'école)

Répartition des missions & dossiers (en plus des missions de formation):

Mme ASTRUC Sylvette	Mme FRAGA Nicole	M.HEL Patrick
AESH-CUI EPS/ Agréments Sorties Scolaires / Classes découvertes Sécurité – Assistante de prévention APER / Sécurité routière Langues Vivantes Circonscrip / M@gistère	AESH-CUI REP – REAPP Adaptation Scolaire (EGPA) Projets : notes de lecture, Ecole et cinéma, CRD... Conseil Ecole Collège	Suivi et accompagnement ENT / Tablettes Assistance Direction Ecole Conseil Équipement Suivi Evaluations Circonscrip / M@gistère

2. HORAIRES DU SECRETARIAT IEN :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h45 à 12h00

4 CONTACT Des "Enseignant référent élèves handicapés"

Mme Carole CHAFFAUT	M.Gilles LAMBOULE	M.Martin JAMBOIS
ce.ia54-referent-toul@ac-nancy-metz.fr	ce.dsden54-referent-livurdunl@ac-nancy-metz.fr	ce.ia54-referent-ludres@ac-nancy-metz.fr
Inspection de l'Education Nationale Ecole Moselly BP 315 54201 TOUL Cedex	Collège GRANVILLE 2 Rue Pierre Pinteaux, 54460 Liverdun 03 83 49 42 60	Collège Jacques Monod 114 avenue de Chaudeau 54714 LUDRE 03.83.51.09.4
Tél 06 33 72 90 67	Tél : 06 42 44 88 28	Tél : 06 33 75 84 52

Tout courrier doit être adressé sous cet intitulé :

Mme, Monsieur, Enseignant référent
Adresse établissement (IEN ou Collège)

Contribution aux Equipes de Suivi de Scolarisation : comme pour les équipes éducatives, vous êtes invités à formaliser par écrit votre contribution à l'ESS et à l'adresser par voie électronique à l'enseignant référent avant l'ESS afin de lui faciliter le travail de rédaction du compte rendu mais aussi pour lui permettre de mieux respecter vos propos.

4. ANIMATEUR INFORMATIQUE

Animateur informatique :

Intervenant sur 2 circonscriptions, VILLERS et TOUL, Patrick HEL est uniquement joignable par courriel. (patrick.hel@ac-nancy-metz.fr)

5. NOUVEAUX PERSONNELS

Les nouveaux enseignants de la circonscription de Toul (nouvellement nommés sur la circonscription ou stagiaires) sont cordialement invités à la réunion d'accueil :



Lundi 31 Août 2015 à partir de 17H00 à l'IEN

D'autre part, afin de mettre à jour le fichier informatique, **les enseignant(e)s venant d'autres départements** voudront bien prendre contact rapidement avec le secrétariat ou préparer pour cette réunion d'accueil les renseignements suivants :

*NOM/NOM DE JEUNE DE FILLE/PRENOM/DATE et LIEU DE NAISSANCE/
GRADE/NUMEN/ETAT-CIVIL/AFFECTATION PRECEDENTE/ N° DE TELEPHONE/
ADRESSE/ECHELON+DATE/NOTE+DATE.*

Pour les autres enseignants de la circonscription : N'oubliez pas de nous informer de tout changement de situation (adresse, téléphone, état civil).

6. RASED – Pôle Ressource

A consulter le tableau « **Organisation RASED de Toul** » consultable et téléchargeable sur le site de circonscription. [Affichage à prévoir à l'école]

[Accueil](#) > [La circonscription](#) > [Réseau d'Aides Spécialisées R.A.S.E.D](#) > [Organisation du RASED de TOUL](#) >

7. A.E.S.H - ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Nouvelles définitions – Dossier suivi par S.ASTRUC Voir site de circonscription :

- <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?article715>

Afin de bien identifier votre interlocuteur, il convient d'identifier le statut de l'A.E.S.H

concerné(e) :

AESH en CUI (contrat de droit privé) suivi assuré par **Mme ASTRUC** ou **Mme FRAGA**.

ou

AESH AVS (Contrat de droit public), suivi assuré par la **cellule ASH-HANDISCOL**

Cellule ASH Handiscol :

- Mme KABELIS ; 03 83 93 57 17 patricia.kabelis@ac-nancy-metz.fr
- Mme MAURICE ; 03 83 93 56 93 laurence.maurice@ac-nancy-metz.fr

8. CONGES

Les autorisations d'absence, exceptionnelles ou hors département, procédure de traitement :

(Exceptionnelle = absence dans ou hors département mais à autorisation « facultative », de type mariage, décès, etc.).

Procédure de traitement de ces demandes d'autorisation d'absence :

1. Renseignement de la demande par l'intéressé, au plus rapide, et AVANT absence ; y joindre le justificatif éventuel ou le transmettre dès que possible.
2. Avis du Directeur (ou Supérieur direct) qui transmet au plus vite à l'IEN
3. Avis de l'IEN puis transmission au plus vite au secrétariat de l'IENA par mail
4. Décision de l'IENA
5. Transmission (par la secrétaire IENA) au service de gestion du 1^{er} Degré de la demande visée et des pièces justificatives éventuellement jointes
6. Envoi décision IENA via mail à l'IEN concerné

Si une pièce justificative devait vous arriver après transmission de la demande à l'IENA, merci dans ce cas, de le transmettre directement au service gestionnaire du 1^{er} degré.

Les imprimés sont téléchargeables sur le site de la circonscription :

Rubrique [Accueil](#) > [La circonscription](#) > *Administratif* [cliquer sur A comme Absence – Choisir l'imprimé adapté à la demande]

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique184#a>

2 types d'imprimés :

- **demandes de congés :** congés maladie, accidents de service, congés maternité, garde d'enfants malades
- **demandes d'autorisation d'absence hors département ou exceptionnelle :**
exceptionnelle = absence dans ou hors département mais à autorisation « facultative », de type mariage, décès, etc (autorisation IEN A cf point précédent)

RAPPELS !!!

- Les **justificatifs** doivent être transmis dans tous les cas et dès que possible à l'IEN :
 - dans les **48h** pour les arrêts maladie (Décret n°2012-713 du 7mai 2012 relatif au délai de transmission des arrêts maladie dans la fonction publique d'Etat).
Ne rien envoyer à la MGEN
 - Si le justificatif n'est pas envoyé, les services financiers DSDEN pourront d'une part effectuer **un retrait sur salaire** et d'autre part **ne pourront verser les indemnités dues au titulaire remplaçant.**
- pour les congés appelés à être prolongés, il est souhaitable pour la bonne organisation des remplacements que **l'enseignant absent prévienne au plus tard la veille le secrétariat de l'IEN de sa reprise ou non**. Sans nouvelles de l'enseignant, il sera considéré comme reprenant son poste et donc le remplaçant devenant libre sera affecté sur un autre poste. La conséquence pourra être le non remplacement
- **Congés de maternité :** Dès la connaissance d'une naissance prochaine, il est demandé aux enseignantes d'en avvertir le secrétariat de l'IEN afin de prévoir le remplacement dans les meilleures conditions possibles avec l'Inspection Académique.
- **Absence :** il est impératif d'avertir **l'école et l'IEN** de votre absence sans oublier de prévenir après votre rendez-vous médical si vous êtes prolongé le lendemain voire plusieurs jours.

8. ACCIDENTS SCOLAIRES

L'imprimé de dossier d'accident scolaire est à télécharger sur notre site Internet, [([Page 5](http://www4.ac-</p></div><div data-bbox=)

J'attire votre attention sur la rigueur et la précision, nécessaire à la rédaction de la déclaration d'accident. (Déclaration qui permet d'identifier les responsabilités....)

Il doit être transmis à l'IEN en double exemplaire et complet (certificat médical, fiche statistique dans tous les cas où l'élève voit un médecin ou passe par l'hôpital (observatoire INSEE), plan et témoignages)
- L'original vous sera renvoyé pour les archives de l'école et devra être conservé jusqu'aux 18 ans de l'élève.

- Le deuxième exemplaire restera à l'IEN.

Il est rappelé que les déclarations d'accident ne peuvent être consultées par les assureurs qu'à l'école et avec l'autorisation des parents de l'enfant accidenté.

9. SORTIES SCOLAIRES

Nécessité de prendre connaissance du BO HS n°7 du 23/09/1999

- Voir note [d'information spécifique N°6](#)

11. RESERVATION DE MATERIEL EPS-USEP – VALISES INFORMATIQUES

Via le site de circonscription : **Accès direct / Saisie en ligne**

<http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/cgi-bin/atice/Toul/Accueil/Default.htm>

II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

1. CONSIGNES DE RENTREE

Chaque directeur(trice) voudra bien :

↳ Signaler **toute situation particulière** (effectifs) le mardi 1 septembre 2015 **avant 10h00 au secrétariat**

↳ Renvoyer aux dates indiquées :

L'enquête rapide de rentrée à transmettre par voie informatique : <http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/directeurs> du 2 au 5 septembre midi

2- LE CALENDRIER SCOLAIRE :



Téléchargez le calendrier scolaire :

[Le calendrier de l'année scolaire 2015-2016](#)

Les horaires des écoles ont été mis à jour sur le site de circonscription.



Merci de bien vouloir vérifier/ mettre à jour ces horaires et compléter la partie APC afin de faciliter le travail des titulaires remplaçants, des personnels de RASED et garantir l'information des parents pour le 15 septembre



**Accès direct / saisie en ligne
Organisation et modalités de l'APC :**

<http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/cgi-bin/atice/Toul/APC/Accueil.asp>

3. INVITATION A LA RÉUNION DES DIRECTEURS



Vendredi 11 septembre
17 H00

Lycée MAJORELLE - Amphithéâtre

5. LES COLLÈGUES NOUVELLEMENT NOMMÉS sur la circonscription



31 Août à partir de 17H00

I.E.N

5. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90047

Le conseil d'école et le conseil d'administration sont des instances dans lesquelles les représentants des parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'établissement d'enseignement scolaire en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration représentent, à ce titre, un moment essentiel de la vie des écoles. Les directeurs d'école accompagnés de leurs équipes, doivent, non seulement se mobiliser pour informer les parents d'élèves sur l'importance et les enjeux de ces élections, mais également prendre toutes les dispositions nécessaires afin de les encourager à se présenter.

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2015-2016

		Election vendredi 9 octobre
Établissement de la liste électorale	J - 20 jours	Samedi 19 septembre 2015minuit
Date de dépôt des candidatures	J - 10 jours francs	Lundi 28 septembre 2015 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	J - 8 jours francs	Mercredi 30 septembre 2015 minuit
Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents	J - 6	Samedi 3 octobre 2015
Scrutin	J	vendredi 9 octobre 2015

6. VEILLE EDUCATIVE - A LIRE - Sur le site de circonscription :



ACTUALITE REGLEMENTAIRE : « Paru au BO... »

[[Accueil](#) > [La circonscription](#) > *Paru au B.O - Bulletin Officiel*]

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique1>

A lire en particuliers :

N° 30 DU 23 JUILLET 2015

Évaluation Attestation scolaire « savoir-nager »
décret n° 2015-847 du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 (NOR MENE1514410D)

N° 28 DU 9 JUILLET 2015

Actions éducatives Parcours d'éducation artistique et culturelle
arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 (NOR MENE1514630A)

N°6 SPECIAL DU 25 JUIN 2015



Programme d'enseignement moral et civique

École élémentaire et collège arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015
(NOR MENE1511645A)

Horaires d'enseignement

Écoles maternelles et élémentaires arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015
(NOR MENE1511985A)

• **Organisation et horaires d'enseignement**

Collège arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR MENE1511989A)

N° 25 DU 18 JUIN 2015

Fournitures scolaires Liste des fournitures individuelles pour l'année scolaire 2015-2016
circulaire n° 2015-086 du 11-6-2015 (NOR MENE1512622C)

N° 23 DU 4 JUIN 2015



Circulaire de rentrée 2015 n° 2015-085 du 3-6-2015 (NOR MENE1512598C)

N° 22 DU 28 MAI 2015

Enseignements au collège

Organisation des enseignements au collège

décret n° 2015-544 du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 (NOR MENE1511207D)

N° 17 DU 23 AVRIL 2015



Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 (NOR MENE1506516D)

N° 2 DU 26 MARS 2015 BULLETIN SPECIAL



Programme d'enseignement de l'école maternelle

- arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015 (NOR MENE1504759A)

Annexe - Programme de l'école maternelle

Retrouvez en intégralité le programme d'enseignement de l'école maternelle, qui entre en vigueur à la rentrée 2015, sous six formats différents :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940

N° 5 DU 29 JANVIER 2015

Actions éducatives Le plan d'accompagnement personnalisé

circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 (NOR MENE1501296C°)



Notes d'information : (Document annexe à la présente note d'information)

[[Accueil](#) > [La circonscription](#) > *Notes d'informations*]

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique5>



Rubrique ADMINISTRATIF

(Formulaires / textes de référence...)

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique184>

III. INFORMATIONS DIVERSES



1. Directeurs : Gestion des 108H00 / Nouveaux cycles

Voir note document excel en annexe à la présente note.

Réf : circulaire n° 2013-019 du 4-2-2013

L'organisation des cent-huit heures annuelles de service ... fait l'objet d'un tableau de service qui est adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Voir **site de circonscription** / [note d'information N° 1 Rentrée Scolaire](#)

Vous êtes invités à **planifier lors de la prérentrée les 108H00** / Dates et contenus en utilisant l'outil mis en annexe de la présente note d'information. *[à noter l'outil proposé a été conçu par un groupe de directeurs... il est modifiable, vous pouvez le personnaliser à votre école, il respecte la calendrier annuel d'une direction d'école]*

Une bonne anticipation peut être un gain de temps en évitant d'ajouter des réunions.....

- **Date de retour du tableau des 108H00 à l' IEN : 15 septembre par voie électronique.**

Rappel : ce tableau de service doit être respecté par tous les membres de l'équipe pédagogique. **Toute absence à une réunion figurant à ce tableau de service doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence à l'IEN.**

ATTENTION :

En vue de la **mise en place des nouveaux cycles**, il vous est demandé de vous organiser par secteur afin de **coordonner la planification des dates de conseils de cycle.**

Liaisons inter-cycle - Intégration des Conseils-Ecole Collège

Afin d'intégrer les liaisons intercycles :

- **Maternelle/CP** *il est nécessaire d'harmoniser un temps de concertation commun entre l'école élémentaire et les écoles maternelles concernées.*
- **Conseils Ecole-Collège** : *au niveau des Ecoles élémentaires, les dates de réunion des Conseils Ecoles Collèges sont à harmoniser par secteur de collège. Prévoir aux même dates une réunion de conseil de cycle.. Les autres maîtres de cycle 3 se réuniront alors que les membres du CEC seront au collège.*

Au niveau du REP : Coordination nécessaire au niveau des maternelles d'une part et des écoles élémentaires d'autre part.

2. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS & ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Dossier suivi par Mme ASTRUC

Informations spécifiques

- voir **site de circonscription** / [note d'information N° 2 Animations Pédagogiques](#)

3. FRÉQUENTATION DES ÉLÈVES – ABSENTÉISME

Circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004 – BO n° 14 du 18 avril 2004

Les textes sur l'absentéisme scolaire mettent l'accent - au niveau de l'école :

- sur les mesures de prévention et le rappel des obligations des parents
- sur le contrôle et le traitement des absences – tenue du registre d'appel – dossier individuel regroupant les documents relatifs aux absences.

Vous signalerez les élèves ayant manqué au moins 4 demi-journées dans le mois sans justification valable.

Voir site IA 54 : http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/as200501053_1352713755894.pdf

Formulaires sur le site de circonscription :

- <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique184>
- Rubrique **A / Absentéisme**

4. AIDE A LA DIRECTION

Référence : **Décharges de service** circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014

Nouveau cadre réglementaire :

I - Décharges d'enseignement

École maternelle	École élémentaire ou école Primaire	Décharges d'enseignement
Nombre de classes		Année scolaire 2015-2016
	1 à 3	quart de décharge
	4	
	5 à 7	
	8	
	9	tiers de décharge
9 à 12	10 à 13	demi-décharge
13 et au-delà	14 et au-delà	décharge totale

II - Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire

Une décharge de rentrée et de fin d'année scolaire est attribuée aux directeurs d'école non déchargés d'enseignement, c'est-à-dire assurant la direction d'écoles de moins de 4 classes, dans les conditions suivantes :

Nombre de classes de l'école	Décharges de rentrée et de fin d'année scolaire
	Année scolaire 2015-2016
1	4 jours fractionnables : 2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin 10 jours fractionnables (1 journée par mois)
2	
3	

III - Décharges des directeurs d'école sur le service de trente-six heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires

Nombre de classes de l'école	Décharge sur le service d'APC (36 h)
1 à 2	6 h
3 à 4	18 h
5 et au-delà	36 h

Une aide à la direction ou à la rentrée pour les écoles de 1 à 3 classes sera proposée sur le mois de septembre dans la mesure des moyens disponibles.